



Retard signature acte de vente - mandataire

Par **Caroline59**, le **05/12/2014** à **19:57**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente le 23 septembre 2014. Le prêt est accordé depuis fin octobre. La signature ne peut toujours pas se faire car le vendeur qui avait une société il y a plusieurs années est parti en liquidation judiciaire. Le notaire attend donc un document signé de la part du mandataire de justice pour réaliser la vente. Nous n'avons pas été prévenu sur ce point lors de la signature du compromis. Est-ce normal. De plus, il est indiqué dans le compromis que l'acte authentique aura lieu au plus tard le 19 décembre 2014 et un peu plus bas il est écrit que "sauf prorogation éventuelle jusqu'à la date de réception de l'ensemble des pièces administratives nécessaires à la rédaction de l'acte authentique" "Le cas échéant, la date de prorogation ne pourra excéder le 19 janvier 2015"

Donc clairement ils nous ont rien dit sur le fait qu'il y aura un mandataire de justice lors de la signature du compromis le 23 septembre et on doit encore patienter jusqu'au 19 janvier (si ce n'est pas plus)

Je suis énervé sur le fait que l'on a pas été prévenu !

De plus, nous allons tomber dans les fêtes de fin d'année et ils ferment 2 semaines !

Merci d'avance pour vos réponses